

SICAV BNA

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2015

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2015

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 29 avril 2015 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 30 septembre 2015, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers trimestriels sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la SICAV BNA au 30 septembre 2015, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 2 et l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que les actifs de la SICAV BNA représentés en valeurs mobilières totalisent 79,81% de l'actif total au 30 septembre 2015.

Tunis, le 28 octobre 2015

Le Commissaire aux Comptes :
Générale d'Expertise & de Management -GEM
Abderrazak GABSI

BILAN
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30-sept-15	30-sept-14	31-déc-14
ACTIF				
Portefeuille-titres :	3.1	1 927 710	1 635 198	1 836 615
- Actions et droits rattachés		1 824 332	1 635 198	1 732 312
- Titres OPCVM		103 378	-	104 303
Placements monétaires et disponibilités :		484 989	418 556	471 471
- Placements à terme	3.2	201 068	-	-
- Disponibilités		283 921	418 556	471 471
Débiteurs divers (sommes à l'encaissement)		2 724	3 241	-
TOTAL ACTIF		2 415 423	2 056 995	2 308 086
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	3.3	8 913	7 782	7 970
Autres créditeurs divers	3.4	14 543	18 272	16 298
		23 456	26 054	24 268
ACTIF NET		2 360 946	1 996 954	2 267 726
Capital en nominal :	3.5	2 711 100	2 594 700	2 673 700
- Capital début de période		2 673 700	3 035 900	3 035 900
- Émission en nominal		308 700	1 203 500	1 690 300
- Rachat en nominal		-271 300	-1 644 700	-2 052 500
Sommes non distribuables de la période	3.6	-350 154	-597 746	-405 974
Sommes distribuables :		31 021	33 987	16 092
- Sommes distribuables de la période	3.7	30 971	33 970	16 075
- Report à nouveau		50	17	17
Actif net		2 391 967	2 030 941	2 283 818
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 415 423	2 056 995	2 308 086

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DE RÉSULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Période du 01/07 au 30/09/2015	Période du 01/01 au 30/09/2015	Période du 01/07 au 30/09/2014	Période du 01/01 au 30/09/2014	Exercice clos le 31 décembre 2014
Revenus du portefeuille-titres	4.1	19 950	79 796	54 193	92 354	92 354
- Dividendes des actions		19 950	75 514	54 193	88 131	88 131
- Revenus des titres OPCVM		-	4 282	-	4 223	4 223
Revenus des placements monétaires	4.2	4 351	12 899	569	1 923	2 874
Total des revenus des placements		24 301	92 695	54 762	94 277	95 228
Charges de gestion des placements	4.3	-8 914	-25 473	-7 783	-23 711	-31 680
Revenus nets des placements		15 387	67 222	46 979	70 566	63 548
Autres charges d'exploitation	4.4	-11 860	-35 234	-11 903	-35 201	-46 900
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		3 527	31 988	35 076	35 365	16 648
Régularisation du résultat d'exploitation		-194	-1 017	-2 132	-1 395	-573
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE		3 333	30 971	32 944	33 970	16 075
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		194	1 017	2 132	1 395	573
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-113 385	279 855	-642	133 325	350 859
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		16 464	-216 664	-79 485	-220 735	-224 510
Frais de négociation de titres		-716	-7 669	-823	-3 907	-4 365
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLES		-97 637	55 522	-80 950	-91 317	121 984
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		-94 110	87 510	-45 874	-55 952	138 632

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	Période du 01/07 au 30/09/2015	Période du 01/01 au 30/09/2015	Période du 01/07 au 30/09/2014	Période du 01/01 au 30/09/2014	Exercice clos le 31 décembre 2014
VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION					
Résultat d'exploitation	3 527	31 988	35 076	35 365	16 648
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-113 385	279 855	-642	133 325	350 859
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres	16 464	-216 664	-79 485	-220 735	-224 510
Frais de négociation de titres	-716	-7 669	-823	-3 907	-4 365
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES					
Distribution de dividendes	-	-16 042	-	-16 969	-16 969
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL					
Souscriptions :					
- Capital	600	308 700	67 400	1 203 500	1 690 300
- Régularisation des sommes non distribuables	-59	-32 599	-14 017	-210 618	-304 482
- Régularisation des sommes distribuables	8	-1 352	772	-3 205	1 435
Rachats :					
- Capital	-15 000	-271 300	-498 400	-1 644 700	-2 052 500
- Régularisation des sommes non distribuables	1 653	32 897	99 770	288 630	360 965
- Régularisation des sommes distribuables	-202	335	-2 904	1 810	-2 008
VARIATION DE L'ACTIF NET	-107 110	108 149	-393 253	-437 504	-184 627
ACTIF NET					
En début de période	2 499 077	2 283 818	2 424 194	2 468 445	2 468 445
En fin de période	2 391 967	2 391 967	2 030 941	2 030 941	2 283 818
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	27 255	26 737	30 257	30 359	30 359
En fin de période	27 111	27 111	25 947	25 947	26 737
VALEUR LIQUIDATIVE					
En début de période	91,692	85,417	80,12	81,308	81,308
En fin de période	88,228	88,228	78,272	78,272	85,417
TAUX DE RENDEMENT	-3,78%	3,99%	-2,31%	-3,05%	5,74%

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2015

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts...) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion du portefeuille de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est à la rue Hédi Nouira 1001 - Tunis.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers trimestriels de la SICAV BNA, arrêtés au 30 septembre 2015, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NCT 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NCT 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Les états financiers comportent :

- le bilan,
- l'état de résultat,
- l'état de variation de l'actif net, et
- les notes aux états financiers.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à leur juste valeur pour les titres non admis à la cote. La valeur du marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative. La différence par rapport à la valeur comptable antérieure constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et aussi comme composante du résultat net de la période.

3. Evaluation des placements monétaires

Ces titres sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

4. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTES N°3 : RELATIVES AU BILAN

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 30/09/201 5	Plus ou moins- values potentielles	% de l'actif net	% du capital de l'émetteur
Actions cotées :		1 685 359	1 824 158	138 799	76,261	-
- ARTES	21 000	169 787	133 350	-36 437	5,575	0,055
- ATB	10 000	50 312	43 700	-6 612	1,827	0,010
- ATL	51 729	165 705	140 651	-25 054	5,880	0,207
- ATTIJ BANK	8 000	160 753	210 392	49 639	8,796	0,020
- BEST LEASE	30 000	63 000	51 000	-12 000	2,132	0,100
- BNA	18 500	227 675	241 758	14 083	10,107	0,058
- BT	10 000	108 500	103 000	-5 500	4,306	0,007
- CITYCARS	7 303	95 058	95 764	706	4,004	0,054
- EURO-CYCLE	5 000	100 534	149 745	49 211	6,260	0,093
- ENNAKL	21 000	234 559	219 849	-14 710	9,191	0,070
- OFFICEPLAST NS	2 960	6 601	6 601	-	0,276	0,047
- ONE TECH HOLDING (AA)	7 000	45 500	46 984	1 484	1,964	0,013
- SAH	14 400	142 770	145 440	2 670	6,080	0,033
- SFBT	10 500	114 605	235 924	121 319	9,863	0,010
OPCVM :		104 277	103 378	-899	4,322	-
- POS	1 000	104 277	103 378	-899	4,322	0,029
Droits :		362	174	-188	0,007	-
- ABDA381/27	4	1	8	7	-	-
- SITSDS	5 000	200	50	-150	0,002	0,032
- SVDS3	11 428	114	114	-	0,005	0,049
- TJDSO	4 500	45	-	-45	-	0,011
- TRDA1/15	3	2	2	-	-	-
Total en Dinars		1 789 998	1 927 710	137 712	80,590	-

NOTE N°3.2 : PLACEMENTS A TERME

	Nombre	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 30/09/2015	% de l'actif net
Compte placement BNA	200	200 000	1 068	201 068	8,41
<i>Total en Dinars</i>	200	200 000	1 068	201 068	8,41

NOTE N°3.3 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	30 septembre 2015	30 septembre 2014	31 décembre 2014
Gestionnaire (BNA Capitaux)	8 616	7 484	7 673
Dépositaire (BNA)	297	298	297
<i>Total en Dinars</i>	8 913	7 782	7 970

NOTE N°3.4 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	30 septembre 2015	30 septembre 2014	31 décembre 2014
Commissaire aux comptes	6 702	6 702	8 960
Conseil du Marché Financier (CMF)	197	169	191
Autres (*)	7 644	11 401	7 147
<i>Total en Dinars</i>	14 543	18 272	16 298

(*) Il s'agit essentiellement d'indemnités à servir au Président du Conseil et au Directeur Général ainsi que de reliquats de dividendes à payer.

NOTE N°3.5 : CAPITAL

	30 septembre 2015	30 septembre 2014	31 décembre 2014
Capital début de période :			
- Montant en nominal	2 673 700	3 035 900	3 035 900
- Nombre de titres	26 737	30 359	30 359
- Nombre d'actionnaires	140	141	141
Souscriptions réalisées :			
- Montant en nominal	308 700	1 203 500	1 690 300
- Nombre de titres	3 087	12 035	16 903
Rachats effectués :			
- Montant en nominal	-271 300	-1 644 700	-2 052 500
- Nombre de titres	-2 713	16 447	20 525
Capital fin de période :			
- Montant en nominal	2 711 100	2 594 700	2 673 700
- Nombre de titres	27 111	25 947	26 737
- Nombre d'actionnaires	133	136	140

NOTE N°3.6 : SOMMES NON DISTRIBUABLES

	30 septembre 2015	30 septembre 2014	31 décembre 2014
Sommes non distribuables	55 820	-13 305	178 467
Résultat non distribuable de la période :	55 522	-91 317	121 984
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	279 855	133 325	350 859
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-216 664	-220 735	-224 510
- Frais de négociation de titres	-7 669	-3 907	-4 365
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-32 599	-210 618	-304 482
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	32 897	288 630	360 965
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-405 974	-584 441	-584 441
<i>Total en Dinars</i>	-350 154	-597 746	-405 974

NOTE N°3.7 : SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE

	30 septembre 2015	30 septembre 2014	31 décembre 2014
Résultat d'exploitation	31 988	35 365	16 648
Régularisation lors des souscriptions d'actions	-1 352	-3 205	1 435
Régularisation lors des rachats d'actions	335	1 810	- 2 008
<i>Total en Dinars</i>	30 971	33 970	16 075

NOTES N°4 RELATIVES À L'ÉTAT DE RÉSULTAT

NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

	Période du 01/07 au 30/09/2015	Période du 01/01 au 30/09/2015	Période du 01/07 au 30/09/2014	Période du 01/01 au 30/09/2014	Exercice clos le 31 décembre 2014
Dividendes des actions	19 950	75 514	54 193	88 131	88 131
Revenus des titres OPCVM	-	4 282	-	4 223	4 223
Total en Dinars	19 950	79 796	54 193	92 354	92 354

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

	Période du 01/07 au 30/09/2015	Période du 01/01 au 30/09/2015	Période du 01/07 au 30/09/2014	Période du 01/01 au 30/09/2014	Exercice clos le 31 décembre 2014
Revenus du compte placement à terme BNA	2 982	8 897	-	-	-
Revenus du compte bancaire BNA	1 369	4 002	569	1 923	2 874
Total en Dinars	4 351	12 899	569	1 923	2 874

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Période du 01/07 au 30/09/2015	Période du 01/01 au 30/09/2015	Période du 01/07 au 30/09/2014	Période du 01/01 au 30/09/2014	Exercice clos le 31 décembre 2014
Rémunération du Gestionnaire	8 616	24 590	7 485	22 828	30 500
Rémunération du Dépositaire	298	883	298	883	1 180
Total en Dinars	8 914	25 473	7 783	23 711	31 680

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Période du 01/07 au 30/09/2015	Période du 01/01 au 30/09/2015	Période du 01/07 au 30/09/2014	Période du 01/01 au 30/09/2014	Exercice clos le 31 décembre 2014
Primes et indemnités	4 537	13 463	4 537	13 463	18 000
Jetons de présence	3 402	10 097	3 420	10 149	13 569
Redevance CMF	615	1 756	534	1 630	2 179
Honoraires du CAC	2 259	6 702	2 259	6 702	8 960
Autres (frais de publication)	1 047	3 216	1 153	3 257	4 192
Total en Dinars	11 860	35 234	11 903	35 201	46 900

NOTES N°5 AUTRES INFORMATIONS

Rémunération du Gestionnaire et du Dépositaire :

La gestion de la SICAV BNA est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie de ses prestations, le Gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure les fonctions du Dépositaire pour la SICAV BNA. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds de la SICAV BNA ;
- Encaisser le montant de souscription des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la BNA perçoit une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.180 DT.